

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 4 mars 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/03/04-5/04

Commission n° 5 - Éducation, Jeunesse et Sports, et Affaires Internationales
Rapporteur : LAPLACE Jacky

OBJET : Organisation de la Rando des 3 châteaux 2011 : conventions de partenariat.

La troisième édition organisée en avril 2010 ayant, avec ses 8 000 participants, confirmé le succès du concept de la « Rando des 3 Châteaux » auprès du public seine-et-marnais et francilien, la quatrième édition de la manifestation se déroulera le dimanche 10 avril 2011. L'organisation par le Département de cet événement sportif et familial, s'appuie depuis son origine sur le savoir-faire de Seine-et-Marne Tourisme et du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre. Pour la 2e année, le Groupe France Mutuelle participe activement à ce partenariat, formalisé par une convention quadripartite qui a été votée par l'assemblée départementale le 17 décembre dernier. Les itinéraires passant, entre autres, par le château de Vaux-le-Vicomte et par le château d'Aunoy, il convient de formaliser le partenariat au travers d'une convention avec ces partenaires.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil général en date du 17/12/2010 approuvant la convention de partenariat entre le Département, Seine-et-Marne Tourisme, le Comité départemental de la randonnée pédestre de Seine-et-Marne et le Groupe France Mutuelle pour l'organisation de l'édition 2011 de la « RANDO DES 3 CHATEAUX ».

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis de la Commission précitée,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de convention de partenariat entre le Département, le Comité départemental de la randonnée pédestre de Seine-et-Marne et le château de Vaux-le-Vicomte, tel que joint en annexe 1 de la présente délibération.

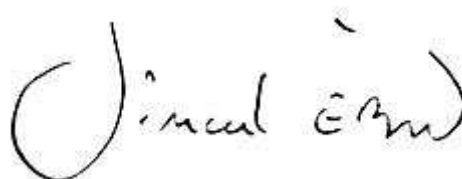
Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer le projet au nom du Département.

Article 3 : d'approuver le projet de convention de partenariat entre le Département, le Comité départemental de la randonnée pédestre de Seine-et-Marne et le château d'Aunoy, tel que joint en annexe 2 de la présente délibération.

Article 4 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer le projet au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ